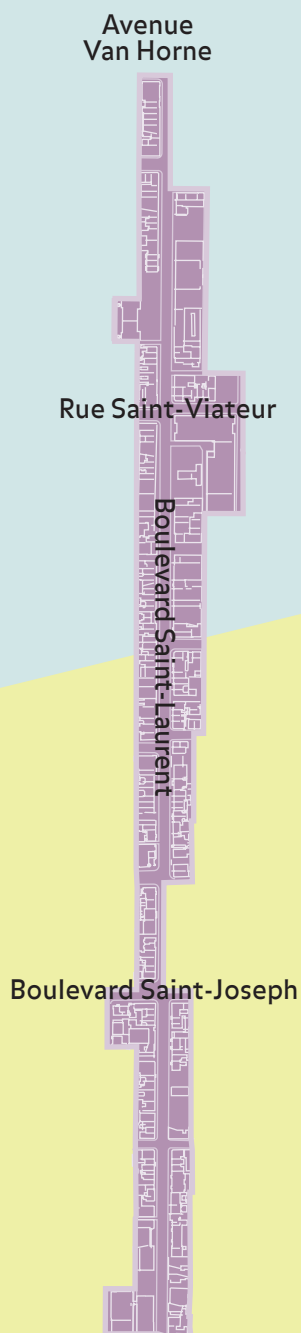




## AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ BOULEVARD SAINT-LAURENT 2



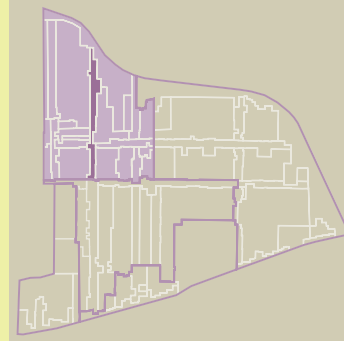
PRÉSERVER LE CACHET  
DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal** 

### CARACTÉRISATION

#### UNITÉ DE PAYSAGE



#### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Le parcours du boulevard Saint-Laurent a été tracé en 1717 pour relier la ville de Montréal avec la rive nord de l'île, le Sault-au-Récollet et l'île Jésus. Longtemps, sa fonction s'est limitée à la circulation de transit. La mise en service des carrières, à proximité, ainsi que des tanneries, dont celle des Bélair, a progressivement conduit à l'établissement d'ouvriers puis à la création du village de Saint-Louis, dont le cœur est situé à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de l'avenue Laurier. Le boulevard Saint-Laurent est devenu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une artère commerciale et industrielle. Contrairement à l'avenue du Mont-Royal, les commerces du boulevard Saint-Laurent se sont implantés dans des bâtiments non destinés à la fonction résidentielle.

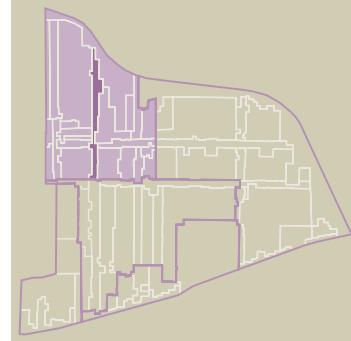
#### TISSU URBAIN

##### Les îlots

Cette unité de paysage est composée d'îlots à deux faces bâties orientés dans l'axe nord-sud. La présence de ruelles est variable; elles sont plus fréquentes au nord de l'avenue Laurier. L'orientation dominante des bâtiments est vers le boulevard Saint-Laurent.

##### Le parcellaire

La parcelle de base mesure environ 7,6 mètres de largeur et entre 23 et 33 mètres de profondeur. Cependant, la majorité des parcelles sont composées d'une fusion de parcelles de base, et donc plus larges.



## IMPLANTATION

### Le mode d'implantation du bâti

**MARGE DE REcul AVANT** : aucune.

**ALIGNEMENT DES FAÇADES** : régulier.

**MARGES LATÉRALES** : aucune, bâtiments contigus.

**ANNEXES** : peu de bâtiments annexes en arrière-cour, plusieurs bâtiments prolongés jusqu'à la ligne de lot arrière.

### Les aménagements extérieurs

Aucun aménagement paysager extérieur, arbres plantés en alignement sur l'espace public.

## BÂTI

### Le type architectural

**DOMINANT** : immeuble à vocation mixte (type 6).

**MINORITAIRE** : immeuble institutionnel (type 9) et immeuble industriel (type 8).

### La volumétrie

**FORME DU PLAN** : variable.

**LARGEUR** : similaire à celle de la parcelle.

**HAUTEUR** : 2 à 4 étages sans surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol.

**TOITURE** : toit plat.

**BALCON ET SAILLIE** : Les balcons et fenêtres en saillie ne sont pas des caractéristiques architecturales de cette unité de paysage.

### Les matériaux de revêtement

**CORPS** : brique d'argile de couleur variée, pierre de taille grise ou à bossage.

**TOITURE** : non visible.

**ESCALIER ET BALCON** : aucun.

### Le traitement des façades

**SOCLE** : Le socle inclut tout le rez-de-chaussée. Le trait commun à la plupart des socles est l'utilisation de larges vitrines. Le changement de matériau et la présence d'une corniche moulurée entre le rez-de-chaussée et le premier étage sont des caractéristiques courantes sur les bâtiments.

**CORPS** : nombre de travées et types d'ouvertures variables d'un bâtiment à l'autre, mais corps marqué par un alignement vertical et horizontal des ouvertures.

**COURONNEMENT** : variable; corniches moulurées, parapets à fronton ou ornés et solins sans ornementation sur les bâtiments plus récents.

### Les ouvertures

**FENÊTRES** : à guillotine ou à battants, également des fenêtres composées de plusieurs ouvrants et de parties fixes.

**PROPORTION** : variable.

**PORTES** : variables.

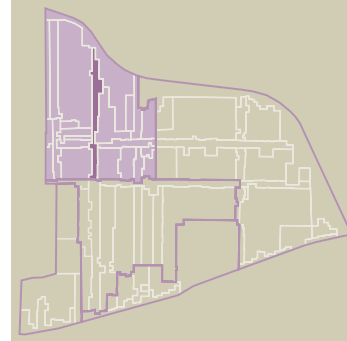
**ENCADREMENT DES OUVERTURES** : peu ornementé, appui en pierre comme seule caractéristique commune à tous les encadrements.

### Le traitement des bâtiments de coin

**IMPLANTATION** : sans marge de recul latérale.

**MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT** : similaire au matériau de la façade principale.

**COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE** : asymétrique, nombre de travées variable, ouvertures respectant un alignement vertical et horizontal sauf celles du rez-de-chaussée, prolongement variable des vitrines du rez-de-chaussée sur le mur de la façade latérale.



## VALEURS PATRIMONIALES

### Les reconnaissances fédérales

Le boulevard Saint-Laurent a été déclaré, du Vieux Port à la rue Jean-Talon, arrondissement historique d'intérêt national en 1996 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

### Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

#### 1-5, avenue Laurier Ouest

Ancien hôtel de ville de Saint-Louis-du-Mile End

#### 4521, boulevard Saint-Laurent

Ancienne Banque de Montréal

#### 5060, boulevard Saint-Laurent

Ancienne Merchant's Bank of Canada

#### 5201-5217, boulevard Saint-Laurent

Édifice Blouin

### Principaux éléments à retenir

*Le paysage bâti du boulevard Saint-Laurent s'est formé sur une très longue période. Le système parcellaire et les bâtiments sont donc issus d'un processus de transformation et de substitution avec pour résultat un paysage bâti hétérogène. La trame urbaine est composée d'îlots avec ou sans ruelle, ces dernières étant plus fréquentes au nord de l'avenue Fairmount. Les parcelles sont de dimensions variées. Certaines parties de cette portion du boulevard Saint-Laurent ont cependant fait l'objet d'un lotissement normalisé, dont la bande de parcelles ouest entre l'avenue Laurier et la rue Saint-Viateur. Le type architectural dominant est l'immeuble commercial implanté sans marge de recul avant. La hauteur des bâtiments est cependant variable.*

**Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :**

**Direction du développement du territoire et des travaux publics**

201, avenue Laurier Est  
5<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 311  
ville.montreal.qc.ca/plateau